

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### Premier projet de résolution CA17 090161 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA17 090161 visant à autoriser un agrandissement à l'arrière, au 3<sup>e</sup> étage du bâtiment portant les numéros 10444 à 10454, avenue Christophe-Colomb – Zone 1406 (dossier 1170449006);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 5 juin 2017 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA17 090161, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 27 juin 2017 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'immeuble portant les numéros 10444 à 10454, avenue Christophe-Colomb et identifié comme étant le lot 2495602 du cadastre du Québec, l'autorisation d'agrandir le bâtiment vers l'arrière au niveau du 3<sup>e</sup> étage, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 12.1 et 12.3 (hauteur maximale en étages et en mètres) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);

**QUE** le premier projet de résolution CA17 090161 vise la zone 1406, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce premier projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce quatorzième jour de juin deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement